

Quand un volcan nous fait la leçon...

En Islande, un volcan éternue et nos déplacements aériens s'en trouvent fortement perturbés. Au point de clairsemer les rangs de nos écoles lors de la rentrée après les vacances de Pâques. Alors que nous faisons parfois aveuglément confiance aux vertus quasi magiques de nos inventions technologiques avancées, la nature vient régulièrement nous rappeler à l'ordre. À son ordre, qui nous incite à plus d'humilité. Cet épisode récent – un parmi d'autres – nous oblige à reconsidérer l'inattendu comme une composante essentielle de notre condition humaine, alors que nous cherchons fébrilement à nous assurer contre tous les risques. Une autre leçon à tirer de cette éruption imprévue réside dans l'obligation qu'elle a entraînée de trouver, dans la mesure du possible, des solutions de rechange pour faire face à ces immobilisations forcées.

En Belgique, la crise politique actuelle montre quelques ressemblances avec la situation évoquée ci-dessus. La chute inattendue du gouvernement fédéral a provoqué des effets collatéraux, y compris à d'autres niveaux de pouvoir. Ainsi, à la Communauté française, certains prétendent que le retrait de la partie du décret "encadrement différencié" liée au mécanisme des vases communicants n'est pas tout à fait étranger à la perspective des prochaines élections. À propos de ces mesures d'encadrement différencié, le SeGEC rappelle l'intention du gouvernement précédent de recourir à des moyens complémentaires et prend note de la décision du gouvernement de prévoir, au moins pour partie, un financement complémentaire.

Une autre conséquence possible de l'absence de gouvernement fédéral touche de près les stages et la protection au travail des élèves/étudiants des enseignements secondaire, supérieur et de promotion sociale. Sans entrer dans les détails techniques, plusieurs dispositions (examens médicaux, analyse des risques, surveillance de santé...), pourtant prévues par la loi, risquent de ne plus être financées en l'absence d'arrêtés royaux rendant possibles leur réalisation et leur financement.

Dès 2008, le SeGEC a entrepris des démarches, tant auprès de la Communauté française que du Cabinet de la Ministre fédérale de l'emploi, Joëlle MILQUET, afin qu'une solution soit trouvée pour la surveillance de santé des stagiaires, et ce en lien avec le Fonds des maladies professionnelles et le Conseil supérieur pour la prévention et la protection au travail. En mars de cette année, la Ministre de l'emploi, compétente en cette matière, a annoncé qu'elle avait élaboré les textes des arrêtés indispensables pour résoudre le problème. On nous annonce que la chute du gouvernement pourrait remettre en cause la solution à cette importante question même si, au moment d'écrire ces lignes, l'espoir subsiste que l'arrêté attendu puisse encore être signé et publié dans le régime des affaires courantes. Espérons qu'il en soit ainsi, la bonne organisation des stages de nos élèves et de nos étudiants en dépend. ■

ÉTIENNE MICHEL
DIRECTEUR GÉNÉRAL DU SEGEC
10 MAI 2010

